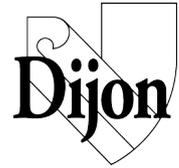


Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Christine
MARTIN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe
BERTHIER
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Principe du choix de la délégation de service public pour le renouvellement de la délégation de service public du Parc des expositions et des congrès de la Ville de Dijon

VU l'article L3211-2 du code de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L. 1411-1 et L1411-19 ;

VU le rapport de présentation annexé, rédigé conformément aux dispositions de l'article L. 1411-19 du code général des collectivités territoriales portant sur le principe d'une délégation de service public à la Société publique locale ayant pour objet la gestion, l'exploitation et le développement d'équipements publics à vocation économiques, culturelles, touristiques notamment d'affaires, dont le parc des expositions et le palais des congrès de Dijon, pour le renouvellement de la délégation de service public du Parc des expositions et des congrès de la Ville de Dijon,

VU l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 janvier 2023,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 janvier 2023 ;

VU l'exposé des motifs relatif aux modes de gestion et aux caractéristiques de la future convention de délégation de service public,

Le 30 janvier 2023, le conseil municipal a délibéré sur le principe de la création d'une société publique locale dont la Ville et Dijon Métropole seront actionnaires au titre de leurs compétences respectives, et dont l'objet sera l'exploitation d'équipements culturels, de loisirs et de tourisme notamment d'affaires pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires.

Il vous est proposé aujourd'hui de délibérer sur le principe de confier à cette société publique locale un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des expositions et des congrès de la Ville de Dijon, à l'issue du contrat en cours, d'une durée allant du 16 avril 2023 au 31 décembre 2027.

CONSIDÉRANT qu'au vu des objectifs de la Ville de Dijon et des éléments exposés dans le rapport annexé, une gestion déléguée par contrat concessif paraît adaptée aux objectifs poursuivis par la gestion du Parc des expositions et des congrès de la Ville de Dijon, notamment au regard de :

- La gestion des risques d'exploitation dont le risque commercial sera portée par la SPL et donc répartis entre les actionnaires à proportion de leur participation au capital ;
- L'optimisation du service à l'utilisateur ;
- La gestion du service en portant une attention particulière aux modalités d'organisation et de gestion des ressources humaines ;
- La maîtrise du service notamment par la définition d'une véritable gouvernance du service par la SPL ;
- Le coût du service et la définition de la politique tarifaire ;
- La promotion et la commercialisation ;
- L'optimisation du taux de remplissage de l'équipement ;
- L'optimisation du nombre de salons professionnels en lien avec les filières économiques d'excellence du territoire.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le principe de confier à la SPL dont l'objet sera l'exploitation d'équipements culturels, de loisirs et de tourisme notamment d'affaires pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires, une délégation de service public pour l'exploitation du Parc des expositions et des congrès de la Ville de Dijon, à l'issue du contrat en cours, d'une durée allant du 16 avril 2023 au 31 décembre 2027 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente.

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN